



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DÉCISION n° 2022 - 543

I-I-15 Délibérations, décisions

OBJET: CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION JUSQU'À L'AUBE

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le code de la commande publique,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise une manifestation littéraire intitulée «le Verbe à la main» dans le cadre de la programmation culturelle proposée par la bibliothèque municipale.

DECIDE

Article 1

De signer le contrat avec l'association Jusqu'à l'aube, domiciliée 7 rue Joseph Brunet, 33000 BORDEAUX afin de définir les engagements respectifs de l'association et de La Mairie de La Teste de Buch dans le cadre de la représentation du spectacle «L'île inconnue » d'après le roman éponyme de J. Saramago, jeudi 24 novembre 2022 au Zik Zac.

Article 2

L'association Jusqu'à l'aube, s'engage à :

- donner, dans les conditions définies ci-après une représentation du spectacle « L'île inconnue », adapté du roman de José Saramago, sur une idée originale de Philippe Caulier.
- fournir le spectacle avec tous les éléments nécessaires à sa représentation.
- assurer, en qualité d'employeur, les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel, attaché au spectacle.

Article 3

La Ville de La Teste de Buch versera à l'association Jusqu'à l'aube, la somme de **750€ net** en contrepartie de sa prestation. La Ville s'engage également à verser la somme de **38,80 euros** correspondant au repas pour deux personnes et à verser un forfait de **200 euros** pour les frais de déplacement de l'équipe (un musicien depuis Paris et un comédien depuis Bordeaux).

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la responsable du SGC de Belin Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 27 octobre 2022.

Pour le MAIRE
et par délégation
Le 1er Adjoint
Gérard SAGNES

Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

Conseiller Départemental de la Gironde



Direction de la Vie
Culturelle
Service Culture
Réf : SJ/CD/25-10-543
DGS :
DGA :
CAB :
CS :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221027-DEC2022_543-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

